



**ASSOCIATION CONSERVATOIRE DE L'ABEILLE NOIRE BRETONNE
KEVREDIGEZH GWENAN DU BREIZH
Phare du STIFF – 29242 Ouessant
Association reconnue d'intérêt général**

Chers Amies, amis,

Le Conseil d'administration de l'Association du Conservatoire de l'Abeille Noire Bretonne à Ouessant a le plaisir de vous inviter le **09 novembre 2024 à Châteaulin** pour son assemblée Générale Annuelle, au **Juvénat Notre-Dame de Châteaulin, lieu-dit Penn Feunteun**.

Le programme est le suivant :

10h à 12h30 : Assemblée Générale Ordinaire

12h30 à 14h : Repas

14h à 15h30 : Discussions sur divers sujets relatifs à l'association (voir convocation)

16h à 17h30 : Conseil d'Administration

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Cotisation annuelle : Le montant est de 20 Euros ; Les renouvellements des cotisations se feront sur place. Il est rappelé que seules les personnes adhérentes à jour de leur cotisation 2024 peuvent voter lors de l'assemblée générale.
- Procurations : Les adhérents ne pouvant se rendre à l'assemblée générale peuvent se faire représenter par un adhérent présent par une procuration. (voir formulaire joint). Chaque adhérent présent ne peut détenir plus de deux procurations.

n° SIRET 49933810100011





**ASSOCIATION CONSERVATOIRE DE L'ABEILLE NOIRE BRETONNE
KEVREDIGEZH GWENAN DU BREIZH
Phare du STIFF – 29242 Ouessant
Association reconnue d'intérêt général**

- Restauration : Les repas pourront être pris sur place à la cafétéria du Juvénat. Le coût du repas le midi est de 14 Euros. Le menu comprend : Entrée, plat, dessert, vin, café inclus.

Date limite pour réserver le repas : le 25/10/2024.

Le règlement se fera sur place, le matin en chèque ou en liquide

Réponse à l'adresse mail suivante : secretariat@abeillenoireouessant.bzh

- Hébergement : Il est également possible de dormir sur place sur réservation. Le coût pour une chambre simple est de 45.75 Euros pour une personne seule, et de 71,50 euros pour un couple, Taxe de séjour comprise.

Le petit déjeuner est possible le matin. Coût : 6 Euros

Date limite pour réserver l'hébergement : le 25/10/2023.

Réponse à l'adresse mail suivante : secretariat@abeillenoireouessant.bzh

Le règlement se fera sur place, avec le responsable de l'hébergement.

Vous trouverez en pièce jointe à ce courrier :

- La convocation valant Ordre du jour pour l'assemblée générale ordinaire,
- Le formulaire de procuration
- Le bulletin d'adhésion
- Le Compte rendu de la dernière AG et AGO 2023 pour approbation

n° SIRET 49933810100011





ASSOCIATION CONSERVATOIRE DE L'ABEILLE NOIRE BRETONNE
KEVREDIGEZH GWENAN DU BREIZH
Phare du STIFF – 29242 Ouessant
Association reconnue d'intérêt général

Pour le Conseil d'Administration,

Christophe Lannuzel

Secrétaire de l'Association Conservatoire de

l'Abeille Noire Bretonne à Ouessant

n° SIRET 49933810100011



Le conseil régional de Bretagne
soutient l'action de l'ACANB